

Licence Mention Arts

Parcours Culture et patrimoine – Livre

Médiation culturelle et numérique

2019 – 2020



UCA Université Clermont Auvergne
U.F.R. Lettres, Culture et Sciences Humaines
Département des métiers de la culture
29 boulevard Gergovia – 63037 Clermont-Ferrand cedex 1
tel: 04 73 34 66 81

Les informations données dans ce livret, ne devraient en principe pas être modifiées, sauf cas de force majeure.



Livret de l'étudiant

<i>Le Département Métiers de la culture</i>	<i>p.2</i>
<i>La licence mention arts et particulièrement le L1</i>	<i>p.3</i>
<i>La maquette de la licence L1, parcours métiers du livre et multimédia</i>	<i>p.4</i>
<i>Informations administratives et pédagogiques</i>	<i>p.6</i>
<i>Renseignements pratiques</i>	<i>p.6</i>
<i>Calendrier universitaire</i>	<i>p.7</i>
<i>Le plagiat</i>	<i>p.8</i>

1/ Présentation du département Métiers de la culture

Le Département Métiers de la culture est une composante de l'UFR Lettres, Culture et Sciences humaines de l'Université Clermont Auvergne. Il regroupe des formations professionnelles liées au domaine culturel :

- ⇒ Métiers du livre
- ⇒ Métiers du tourisme
- ⇒ Métiers des arts du spectacle (spectacle vivant ou cinéma)
- ⇒ <http://www.uca.fr/formation/nos-formations/catalogue-des-formations/licence-arts-11245.kjsp?RH=1498208994386>

Direction :

- Directrice du département métiers de la culture : Caroline Lardy
- Responsable filière métiers du livre : Françoise LE BORGNE
- **Directeur d'études de première année (DEPA) : Aimée SIMON**

Secrétariat licence métiers de la culture:

- Stéphanie PEREZ
- 04 73 34 66 81
stephanie.perez@uca.fr

1.1 DEPA ou responsable d'année

DEPA (directeur d'études pour les premières années, livre et médiation numérique, arts du spectacle et tourisme) :

- **Aimée SIMON**, troisième étage, bureau 307, Gergovia,
aimee.simon@uca.fr
tel : 04 73 34 66 32

Le DEPA suit les étudiants, les aide à faire des choix (orientation, options, recours au tutorat...) et **doit être mis au courant le plus tôt possible de leurs difficultés** (personnelles, de santé, universitaires, demande de régime spécial ou de dispense ponctuelle d'assiduité, tiers temps, tentation de décrocher, absentéisme récurrent...).

1.2 Équipe pédagogique du L1

Enseignants et enseignants-chercheurs du département Métiers de la culture :

BADRA Lamia, MCF info-com
BOISNIER Cyril, économie
BRICAULT Céline, PRAG lettres

HOUILLON Julie, PAST libraire
LE BORGNE Françoise, MCF Lettres
LEPRON Myriam, PRAG lettres
SIMON Aimée, PRAG économie - gestion, DEPA
EL SAYED Rachelle PRCE outils numériques et collaboratifs
TRIPIER Etienne, PRCE documentation

Sigles :

PAST : professeur associé sciences et techniques
MCF : maître de conférences
PRAG : professeur agrégé
PRCE : professeur certifié
DEPA : directeur d'étude de première année
BCU : bibliothèque communautaire et universitaire

2/ Présentation générale de la licence (L1, L2 et L3)

2.1 Objectifs de la licence

Elle a pour objectif de former de futurs professionnels des métiers du livre, du multimédia et du tourisme dans le cadre d'une licence générale en 3 ans. Formation ouverte et pluridisciplinaire, elle est un atout précieux au regard de la polyvalence demandée aux professionnels, qui doivent pouvoir s'adapter à des profils de postes très divers et évoluer au sein de la structure qui les emploie. Elle associe en permanence savoir et savoir-faire, initiative et responsabilité des étudiants, pour former des professionnels cultivés et efficaces.

2.2 Compétences visées

- **Des éléments de culture générale** solides et diversifiés destinés à favoriser la réflexion personnelle, la compréhension des enjeux liés à la valorisation et la médiation d'un patrimoine, la rigueur et la cohérence dans l'élaboration de projets et de politiques culturelles.
- **Une sensibilisation au fonctionnement de l'entreprise culturelle grâce à une initiation à l'économie, à la gestion et aux logiciels de base.**
- **La maîtrise d'outils informatiques et linguistiques** indispensables à toute intégration professionnelle.

2.3 Débouchés : la licence générale prépare une professionnalisation

- **A bac + 3** : licence professionnelle "Documentation et bibliothèques"...
- **A bac + 5** : masters professionnels spécialités : "Direction de projet ou d'établissement culturel", parcours « Métiers du livre et médiation numérique », "Création littéraire", parcours "CELGJ" (Création éditoriale des littératures générale et de jeunesse), ou autres masters professionnels.

2.4 Organisation de la formation en L1

A côté des enseignements fondamentaux de culture générale et de l'ouverture sur un choix de cours en Mineure LLCER ou EEI ou LETTRES, vous trouverez les enseignements de spécialités qui délivrent des fondamentaux propres à chaque parcours. Adossé à cela, la découverte du champ professionnel qui vise à permettre une connaissance d'ensemble des secteurs et des acteurs qui composent le domaine d'étude : des rencontres avec les professionnels seront favorisées dans le cadre des cours.

3/ Maquette de la licence L1 mention Arts, parcours métiers du livre et multimédia

SEMESTRE 1

UE	Crédits ECTS	Descriptif	Volume heures
10	3	<p>Acteurs, lieux et pratiques des métiers du livre : La chaîne du livre et les métiers qui la composent. Les missions de l'éditeur, du libraire, du bibliothécaire, du documentaliste et les différents types d'établissements ou de structures où s'exercent ces professions.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Auteur, édition, distribution • Librairie • Diffusion • Bibliothèques et médiathèques • Documentation scolaire 	25h CM Majeure mutualisée
11	3	<p>Politiques et institutions culturelles : secteurs public (Etat et collectivités territoriales), privé et associatif. Approche épistémologique du concept de culture. Historique, rôle des collectivités territoriales et de l'Etat dans le champ de la culture. Sociologie des pratiques culturelles des Français, le produit culturel et touristique (festivals...).</p>	25h CM Majeure mutualisée
12	3	<p>Culture et économie de l'information Economie de l'information : les enjeux et l'impact du numérique sur notre société, via le prisme de la communication. Une analyse réflexive sur les nouveaux usages et comportements est abordée, ainsi que les opportunités et menaces qui en découlent. Impact du numérique sur les pratiques et institutions culturelles : réflexion sur la notion de culture de l'information/culture numérique.</p>	12h CM / 13h TD Majeure mutualisée
13	3	<p>Grands jalons de l'histoire culturelle : grandes périodes historiques, avec leurs courants artistiques et de pensée. L'objectif est de fournir des repères pour comprendre la production éditoriale en SHS (histoire, géographie, sciences politiques et histoire de l'art, ainsi que les encyclopédies et dictionnaires).</p>	12h CM / 13h TD Majeure mutualisée
14	3	<p>Recherche documentaire et traitement de l'information : Qu'est-ce qu'un moteur de recherche ? une base de donnée en ligne ? un catalogue de bibliothèque ? une bibliothèque numérique ? constitution d'un dossier documentaire.</p>	6h CM 18h TD Majeure de spécialité
15	3	<p>Littérature contemporaine : Les courants littéraires français depuis 1970, les grandes tendances, les rentrées littéraires et les prix littéraires.</p>	12h CM 13h TD Majeure de spécialité
16	3	MTU méthodologie de travail universitaire/O2i informatique	Majeure de spécialité

SEMESTRE 2

UE	Crédits ECTS	Descriptif	Volume heures
22	3	Production éditoriale contemporaine : Panorama du secteur éditorial : les grands groupes et les maisons d'édition petites et/ou indépendantes. Études de cas.	12h CM et 13h TD Majeure mutualisée
23	3	Médiation du livre et de la lecture : Sociologie des publics. L'événementiel lié à la promotion du livre et de la lecture. Salons, festivals, manifestations, expositions. Les animations en médiathèque et librairie. L'événementiel à vocation commerciale et promotionnelle.	12h CM et 13h TD Majeure mutualisée
24	3	Histoire du livre et des pratiques de lecture de l'antiquité à l'âge classique : Grands jalons de l'histoire du livre de l'Antiquité au XVIII ^e siècle. Histoire des supports, des circuits de création et diffusion du livre, des publics.	12h CM et 13h TD Majeure mutualisée
25	3	Veille informationnelle : Types et produits de veille, diffusion et métiers liés. Principes, enjeux, stratégie et outils de veille. Compétences développées : Appréhender une problématique de veille stratégique, ou de différents types de veille /Implanter une démarche de veille (objectifs, périmètre, sources, outils, livrables) /Définir un plan de veille et utiliser les différents outils et dispositifs de veille /Organiser un système d'alerte informationnelle	6h CM 18h TD Maj. spécialité
26	3	Eco-gestion : Notions de comptabilité appliquée au secteur livre. Gestion prévisionnelle et outils de décision. Ce cours de gestion niveau 1 a pour vocation de donner aux étudiants les clés pour comprendre le marché du livre dans sa partie commerciale. Quels sont les différents prix du livre, quelles lois les régissent ? Notions de remises, échéances et marges.	25h TD Maj. spécialité

ENSEIGNANTS ET INTERVENANTS PRECISERONT A LA RENTREE LES MODALITES DE CONTROLE DE VOS CONNAISSANCES

ECTS : european credits transfert system

UE : unité d'enseignement

CM : cours magistral

TD : travaux dirigés

C2i : certification informatique et internet

4/ Informations administratives et pédagogiques

Pour toutes questions concernant :

- ***Les mineures : LLCER (langues, littérature et civilisations étrangères), Lettres)***
- ***LANSAD : pour les langues (emploi du temps, intervenants, modalités de contrôle de connaissances, affichages),***

il revient à l'étudiant de s'adresser directement aux services concernés, c'est à dire les secrétariats des départements

4.1 Diplôme

- Les résultats des examens terminaux sont affichés à l'issue des délibérations.
- Les relevés de notes sont délivrés à l'issue de la dernière délibération, en septembre. Aucun relevé de notes ne peut être délivré auparavant.
- Une fois le diplôme validé, l'étudiant reçoit une attestation de réussite et un relevé de notes global. Les diplômes sont délivrés par le service de la scolarité de votre composante.

4.2 Règles de compensation appliquées par l'UFR LLSH

L'année de L1 est décernée aux étudiants qui ont obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignement.

Le semestre est acquis si la moyenne des UE du semestre est supérieure ou égale à 10/20.

L'UE est acquise si la moyenne des notes de l'UE est supérieure ou égale à 10/20. Une UE acquise est capitalisée (on la conserve acquise d'une année sur l'autre et elle fait l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement). Si l'UE n'est pas acquise, le candidat ne repasse à la seconde session que les matières de cette UE dont les notes sont inférieures à la moyenne.

Un étudiant qui a soit validé un semestre entier, soit obtenu 40 ECTS sur 60 peut être admis en **année supérieure conditionnelle**.

Attention:

si vous êtes absent à un examen, vous êtes considéré comme "défaillant". NB : Tout étudiant qui omet de rendre un exercice entrant dans la validation de l'UE s'expose à être considéré comme « défaillant » à l'UE concernée. Sur votre relevé de notes du semestre, vous serez noté "DEF" pour l'UE mais également au semestre. De fait, une absence vous empêche de valider votre année. Votre unique solution est de vous rendre au rattrapage en fin d'année, si vous n'assistez pas aux rattrapages le DEF se transforme en 0/20 (voir calendrier en page 7)

4.3 Calendrier universitaire 2019-2020

1/ Cours du semestre 1

Début des cours le lundi 9 septembre 2019

Vacances : du 26 octobre au 03 novembre 2019

Semaine pédagogique du S 1 :du lundi 9 décembre au vendredi 13 décembre 2019

Vacances: du 21 décembre 2017 au 05 janvier 2020

2/ Examens semestre 1 - Première session :

Lundi 16 au 20 décembre 2019 inclus

Lundi 6 janvier au samedi 18 janvier 2020 inclus

3/ Cours du semestre 2

Début des cours le lundi 20 janvier 2020

Vacances : du 22 Février au 1 Mars 2020

Vacances : du 18 avril au 3 Mai 2020

Semaine pédagogique du S2 :du lundi 04 mai au Jeudi 7 mai 2019

4/ Examens semestre 2 - Première session :

Du lundi 11 mai au vendredi 22 mai 2020

Délibérations :mercredi 04 juin 2020

5/ Examens semestres 1 et 2 - Deuxième session :

Du lundi 22 juin au vendredi 3 juillet 2020 inclus

Délibérations :Mercredi 15 juillet 2020

4.4 Affichage

Les informations relatives au parcours métiers du livre sont affichées au département métiers de la culture (deuxième étage, face au bureau 207). Les étudiants doivent consulter fréquemment l'affichage, notamment pour les inscriptions aux exposés, les changements d'emploi du temps ou de salles, les dates d'examens, les offres de stage, etc...

5 Renseignements pratiques

⇒ **Les secrétariats “métiers du livre”, “arts du spectacle” et “tourisme”** (bureau 207) sont généralement ouverts le matin de 8h à 11h30 ; l'après-midi de 13h à 15h30. Les secrétariats peuvent être ponctuellement fermés lorsque cela est nécessaire (réunion, rendez-vous, absence, REPAS). Une **boîte aux lettres** est à votre disposition au rez-de-chaussée du bâtiment Gergovia. Vous pouvez y déposer toutes vos demandes par écrit (ex : document à faire signer, demande d'attestation, demande de matériel etc...), elles seront traitées dans les meilleurs délais. Ne pas oublier de préciser votre nom et votre formation.

⇒ **Les enseignants**

Les enseignants permanents ont leur bureau situé au département troisième étage à Gergovia et sont disponibles selon leurs horaires de permanence ou sur rendez-vous.

Ils possèdent chacun une boîte aux lettres au rez-de-chaussée du bâtiment Gergovia.

⇒ **Site web** : <http://www.uca.fr/>

⇒ **L'association des étudiants : ALTO**

ALTO collabore financièrement à la réalisation des voyages d'études, contribue au suivi régulier de l'insertion des anciens et à la constitution d'un répertoire, et participe aux conseils du département et aux relations avec les professionnels.

Une matinée sera banalisée pour permettre aux étudiants de tous les niveaux de découvrir l'existence et les activités de l'association ALTO, et d'y prendre des responsabilités. Les élections du Président et des membres du bureau d'ALTO ont lieu la première semaine du mois d'octobre. Pour fonctionner l'association a besoin de vous ! Plus vous serez nombreux à vous investir dans ses activités et plus elle sera dynamique et reconnue au niveau de l'université.

Les étudiants élisent deux **délégués** par année et par parcours (élections en début d'année).

⇒ **Le matériel pédagogique**

Pour vos exposés lors des cours, du matériel peut vous être prêté si vous en faites la réservation auprès du secrétariat. Une charte d'utilisation du matériel et un cahier d'enlèvement du matériel devront être signés par les étudiants.

En cas de problèmes informatiques ou concernant l'utilisation du matériel pédagogique, vous devez vous adresser au secrétariat du département.

⇒ **L'annuaire de l'université**

Dans cet annuaire, vous pouvez trouver le numéro de téléphone et l'adresse email d'un enseignant ou d'un service de l'Université Clermont Auvergne

<http://www.uca.fr/annuaire/>

6/ Le plagiat

Votre université s'est dotée d'un logiciel anti-plagiat, qui permet à chaque enseignant de pouvoir vérifier les fraudes de la part des étudiants, en identifiant les sites copiés. En plagiant vous vous exposez à de graves sanctions (note éliminatoire aux examens).

Cependant voici un guide vous expliquant comment vous servir de sources internet.

Définition

L'encyclopédie communautaire Wikipedia propose la **définition suivante du mot plagiat** : "Le plagiat consiste à s'inspirer d'un modèle que l'on omet délibérément de désigner. Le plagiaire est celui qui s'approprie frauduleusement le style, les idées, ou les faits. Le langage courant ne distingue pas en pratique entre le plagiat, qui relève de l'appréciation esthétique ou morale, et la contrefaçon, terme juridique, qui est un délit contre le droit d'auteur. Juridiquement, le droit d'auteur ne protège que la forme accomplie d'une œuvre ; tandis que l'idée qui l'a inspirée et le style qui l'a mise en forme, ainsi que les informations elles-mêmes, restent "de libre parcours". Cependant, la limite entre l'inspiration, l'imitation et la contrefaçon est parfois très difficile à déterminer. La meilleure façon de s'affranchir d'une accusation de plagiaire est de citer systématiquement les sources sur lesquelles on a appuyé son travail, ce qui est obligatoire quand on s'appuie sur le droit de citation."

Identifier ses emprunts

Pourquoi :

Le droit de citation est assorti d'un devoir : celui d'identifier ces citations. Cette identification se fait en respect de certaines conventions, la plus évidente étant la mise entre guillemets. Les règles d'identification des citations permettent au lecteur de :

- **Voir où sont situées les citations dans le corps du texte.** Il est ainsi possible de différencier les mots et les idées dont vous êtes l'auteur de ceux à mettre au crédit d'une tierce personne.
- **Consulter directement votre source,** pour :

Vérifier l'**intégrité** de votre citation (pas de modification),

Vérifier l'**exhaustivité** de votre citation (pas de suppression de textes pouvant modifier le sens de la phrase),

Vérifier la **pertinence** de votre citation par rapport à votre propos et au propos initial de l'auteur,

Approfondir votre propos, en permettant au lecteur désireux d'étudier vos textes de références.

En n'identifiant pas vos citations, vous laissez penser que vous n'avez pas fait de recherche, voire que vous cherchez à vous approprier le travail d'autrui. En revanche, identifier convenablement vos citations permet à votre lecteur d'apprécier la richesse de votre **travail de recherche**, la qualité de votre **esprit de synthèse** et la justesse de votre **analyse personnelle**.

Comment :

- **Identifier une citation** : lorsque l'on utilise une citation dans un texte, les règles imposent de :
 - Mettre entre guillemets la citation. « votre texte »
 - Utiliser des crochets et trois points pour couper une partie de la citation que vous jugez inutile. [...]
 - Respecter la ponctuation originale, les majuscules, les caractères gras ou italiques et même les fautes s'il y en a !

Chaque citation doit également être rapportée à son œuvre d'origine.

- directement dans le texte avec les informations concernant l'auteur et la date de publication :
Exemple « Selon une étude de Bank of America, [...] ils sont de plus en plus nombreux à penser que les voitures fabriquées par les nippons sont mieux conçues que celles de GM, Ford ou Chrysler. » (Arnaud DUMAS, 2007)
- et/ou par l'insertion d'un renvoi à une note de bas de page. Cette note reprend plusieurs informations sur l'ouvrage comme l'auteur, le titre, la date de publication, la page... : *Exemple* « Selon une étude de Bank of America, [...] ils sont de plus en plus nombreux à penser que les voitures fabriquées par les nippons sont mieux conçues que celles de GM, Ford ou Chrysler. » (1) (1) Arnaud DUMAS, « Les conditions d'un « come-back » français », *L'Usine Nouvelle*, 2007, p. 26. Cette dernière est surtout utilisée pour les sciences humaines.

Identifier une reformulation (paraphrase) Si vous pratiquez la paraphrase, il ne s'agit pas seulement de trouver des synonymes pour chaque mot employé par l'auteur. Vous devez totalement revoir la syntaxe de celle-ci et placer entre guillemets le moindre mot de l'auteur que vous réutilisez. Et dans tous les cas, vous n'oublierez pas de citer la source, comme dans l'exemple précédent !